



Bénéficiaires

Toute personne volontaire pour un projet d'action personnalisé :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Travailleur non salarié

Ce dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs

Faire le point sur votre parcours professionnel.
Définir un projet d'évolution professionnelle réaliste, en cultivant le « mieux être » au travail.

Durée / Délai d'accès

- **24 heures** réparties sur **14 semaines**, dont **16h à 18h de face à face** et 6h à 8h de travail personnel.
- **Le bilan pourra démarrer dans un délai de 3 semaines** suivant les dispositifs de financement.

Moyens et méthode

- Entretien individuel avec un intervenant spécialisé
- Supports de réflexion personnalisés,
- Portefeuille de compétences,
- Synthèse écrite après chaque entretien
- Synthèse finale
- Mise en relation avec des professionnels (réseau entreprises),
- Possibilité de rencontrer un psychologue du travail sur des problématiques spécifiques

Outils

- Test d'intérêts professionnels (VOCATION)
- Test de valeurs professionnelles (QVP)
- Tests de personnalité (GPPI, Style Pro)
- Parcouréo (Accès spécifique au portail de découverte de plus de 1200 métiers pour s'orienter)
- Enquêtes professionnelles
- Techniques de recherche d'emploi

Contenu

Phase 1 : Analyse de la demande

- Présentation du déroulement de la prestation, les différentes phases du bilan, la démarche et les outils utilisés
- Définition des objectifs du bilan
- Identification des attentes, des besoins
- Analyse de la situation personnelle et professionnelle actuelle du bénéficiaire

Phase 2 : Investigation

Étape 1 : Bilan personnel et professionnel

- Identification des compétences développées au cours du parcours professionnel, des réussites, des événements clés
- Analyse des motivations personnelles et professionnelles
- Exploration des centres d'intérêts et des profils de personnalité professionnelle
- Inscription dans une dynamique de changement : se donner des objectifs de changement de comportements au travail pour évoluer
- Synthèse du profil du bénéficiaire

Étape 2 : Analyse métier/marché

- Définition des pistes d'évolution professionnelle
Recherche d'informations sur le marché de l'emploi local, sur les secteurs porteurs d'emploi et les orientations envisagées
- Clarification des choix professionnels, les atouts professionnels et les axes de progrès en fonction du projet

Phase 3 : Conclusion

Projet, plan d'action

- Mise en place et formalisation du plan d'action pour la mise en œuvre du projet
- Rédaction et présentation du document de synthèse avec validation par le bénéficiaire
- Suivi du plan d'action à 6 mois

Dernière modification : 05/01/2023

Pourquoi choisir l'IDC pour réaliser votre bilan de compétences ?



Un service

CCI LE MANS SARTHE

Nos engagements

- Respecter la confidentialité des informations échangées
- Rendre le bénéficiaire acteur de son bilan
- Mettre à disposition des outils, information sur l'orientation, le marché
- Disposer de compétences pluridisciplinaires permettant un regard pluriel
- Restituer au bénéficiaire une synthèse du bilan qui précise : *les circonstances, les principales étapes, les perspectives d'évolution professionnelles et un plan d'action au regard des projets définis*

Nos résultats

INDICATEURS de SATISFACTION :

89,8 %* des personnes ayant réalisé un bilan de compétences à l'IDC estiment que le bilan a **parfaitement répondu à leurs attentes** et même au-delà

98,7 %* des personnes **sont pleinement et extrêmement satisfaites du déroulement de leur bilan de compétences**

100 %* des personnes accompagnées recommandent l'IDC pour réaliser un bilan de compétences

INDICATEURS de RESULTAT :

En 2022 l'IDC a accompagné **105** personnes en Bilan de Compétences avec aucun abandon.

Le bilan de compétences permet de mieux se connaître : En moyenne les personnes ayant réalisé un bilan de compétences ont augmenté de 77 %* leur niveau de connaissance de leurs intérêts professionnels et de 130%* leur connaissance des métiers vers lesquels elles peuvent se diriger.

Le bilan de compétences permet de regagner en confiance et motivation : En moyenne les personnes ayant réalisé un bilan de compétences ont augmenté de 50 %* leur niveau de confiance en soi, de 57 %* leur niveau de confiance dans leur avenir professionnel et de 46 %* leur niveau de motivation professionnelle.

En moyenne les bénéficiaires ont réalisé entre **3 et 4 enquêtes métier** durant leur Bilan de Compétences
Dans les 6 mois qui ont suivi la fin du Bilan de Compétences, **80,3 % des personnes ont changé de poste** ou sont en formation.

*Données issues des enquêtes satisfaction de fin de bilan de compétences 2022

Nos obligations

- Réaliser des bilans de compétences tels qu'ils sont définis par le code du travail

Cadre légal et réglementaire du Bilan de Compétences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/28/MTRD1829279D/jo/texte>

Contact :

Christèle VERRIER – 02 43 21 58 10

idc@lemans.cci.fr

Vos compétences en action